PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SELLE-CRAONNAISE

Séance n°8 du 27 août 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept août, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Doisneau-Lamy à La Selle-Craonnaise, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

<u>Présents</u>: Joseph JUGÉ, Séverine DERVAL, Lionel MOAL, Chantal JOUFFLINEAU, Samuel HOUILLOT, Mathieu FRÉMONT, Danièle GODET, Jacky LEPAGE, Guillaume BELOUARD, Olivier DERSOIR, Cédric RIVRON, Christophe BOIS, Christian BLAISE, Adrien JONCHERAY (arrivé à 21h50).

Excusée: Sylvie BELLANGER.

Secrétaire de séance : Olivier DERSOIR.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal pour rajouter un point à l'ordre du jour : emprunt construction école. Les membres du conseil acceptent à l'unanimité.

APPROBATION DU PV DU 2 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du conseil municipal du 2 juillet 2020.

I. PRESENTATION DU PROJET DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE

Le projet de construction d'une nouvelle école à La Selle-Craonnaise a émergé en 2008 par l'équipe municipale en place à l'époque. Mais, avant de pouvoir s'y arrêter, plusieurs chantiers étaient à réaliser : l'aménagement du village (2010-2016) et l'aménagement de la seconde partie du lotissement de la Talbottière (2012-2014). En 2014, la nouvelle équipe d'élus a entamé les démarches de consultation auprès d'un architecte pour des schémas et un estimatif du projet mais aussi auprès des personnes concernées par ce projet (élus, enseignants, parents...) en créant un comité consultatif appelé « comité de pilotage ». L'appel d'offres pour le choix du maître d'œuvre est lancé en 2018 et le cabinet d'architectes Huitorel et Morais est alors choisi. Après plusieurs réunions de travail avec les architectes, les élus et le comité de pilotage, l'APS puis l'APD sont votés en 2019. L'appel d'offres pour le choix des entreprises a été effectué en mai-juin de cette année.

Aujourd'hui, Monsieur Morais présente les plans de construction de l'école et la synthèse des dossiers déposés par les entreprises.

Le rapport d'analyse des offres stipule que tous les lots ont reçu entre une à six offres, ce qui est satisfaisant au regard de la période de crise sanitaire que nous traversons. Néanmoins, l'ouverture des plis présente globalement des offres au-dessus de l'estimation ; des négociations sont en cours.

Concernant le lot 8 Cloisons-doublage-isolation, une seule entreprise a répondu et chiffré à +20% par rapport à l'estimation.

Vu la consultation réalisée du 20 mai au 30 juin 2020, relative à la construction d'une école publique ; Vu le rapport d'analyse des offres présenté par la maîtrise d'œuvre Huitorel et Morais ;

Considérant que le lot 8 « Cloisons-doublage-isolation » n'a fait l'objet que d'une seule offre, ne faisant pas jouer la concurrence et que le montant de cette offre est supérieure de 20% à l'estimation initiale, le Maire représentant du pouvoir adjudicateur, propose au conseil municipal de déclarer le lot n°8 infructueux et de relancer une nouvelle consultation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Décide** de déclarer le lot 8 « Cloisons-doublage-isolation » infructueux étant donné la réponse d'une seule entreprise et avec un chiffrage supérieur à 20% par rapport à l'estimation ;
- **Décide** de relancer une consultation, de type procédure adaptée, pour le lot 8 « Cloisons-doublage-isolation », du 14/09/2020 au 09/10/2020.

Le choix des entreprises des autres lots sera effectué lors du Conseil Municipal du 10 septembre prochain.

II. EMPRUNT CONSTRUCTION ECOLE

Suite à la réunion précédente du conseil municipal, des propositions de prêt sont parvenus à la Mairie. En voici le bilan :

BANQUES	MONTANT	DUREE	TAUX	COUT DU CREDIT
Crédit Agricole	600 000 €	15 ans	1,08 %	50 719,52 €
		20 ans	1,19 %	75 117,34 €
Caisse d'Epargne	600 000 €	15 ans	1,01 %	46 207,50 €
		20 ans	1,09 %	66 217,50 €
Banque Postale	600 000 €	20 ans	0,89 %	55 255,73 €
		25 ans	0,95 %	74 226,33 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la proposition de prêt de la Banque Postale selon les modalités décrites ci-dessous :

Montant du prêt : 600 000 euros Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux effectif global: 0.89%

Amortissement : échéances constantes

Typologie Gissler: 1A

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de

prêt décrit ci-dessus.

III. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

(Arrivée d'Adrien JONCHERAY)

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 2020-06 du 31 juillet 2020,

Vu l'approbation du Plan Local d'Urbanisme le 15 décembre 2016,

Vu l'instauration du droit de préemption urbain le 19 janvier 2017 sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du PLU de La Selle-Craonnaise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- RENONCER à son droit de préemption urbain sur les parcelles situées 2 rue de la Gare et cadastrées H 117 et H 114, d'une superficie totale de 507 m², dont les propriétaires actuels sont les consorts GIRON ;
- DONNER pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

IV. TARIFS CANTINE ET GARDERIE 2020-2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **Maintenir** les tarifs de la cantine comme ci-dessous :

Repas adulte : 6,93 €
 Repas enfant en classe élémentaire (CP à CM2) : 3,45 €
 Repas enfant en classe maternelle : 3,05 €
 Repas 3ème enfant et plus : 3,05 €
 Majoration si présent mais repas pas réservé : 0,50 €

Facturation si réservé mais pas présent : 3,45 € ou 3,05 € (selon la classe)

(Sauf si parti suite maladie ou accident)

- **Maintenir** les tarifs de la garderie, par tranche, comme ci-dessous :
 - o Matin:

7h15-9h00 2,85 €
 7h30-9h00 2,45 €
 8h00-9h00 2,00 €
 8h30-9h00 1,00 €

o Après-midi:

16h30-17h00 0,70 €
 16h30-17h30 2,70 €
 16h30-18h00 3,20 €
 16h30-18h30 3,70 €

Garderie utilisation transport scolaire : Gratuit

Retard au-delà de 5 minutes : 2 € par famille.

V. <u>DECISION MODIFICATIVE</u>

Le 11 juin dernier, le conseil municipal a décidé de donner la possibilité aux locataires ayant dû annuler leur réservation de la salle de l'Orion, de pouvoir être remboursés des arrhes encaissées par la Mairie.

Cependant, les crédits budgétaires prévus à l'article comptable ne sont pas suffisants et il est du ressort du conseil municipal de modifier le budget par une décision modificative.

Proposition:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre/cpte	Libellé	Recettes	Dépenses
022	Dépenses imprévues		- 3 000,00 €
67 / 673	Titres annulés sur exercices antérieurs		+ 3 000,00 €
Total de la décision modificative n°2			0 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Adopte** la décision modificative n°2 au budget principal 2020 telle que présentée ci-dessus.

VI. SCOLARISATION HORS COMMUNE

Pour l'année scolaire 2019/2020, le montant par élève des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 342,59 € pour l'école maternelle et à 337,49 € pour l'école élémentaire.

a) Elèves sellois scolarisés hors commune - Ballots

Notre commune avait donné son accord pour la scolarisation d'une fratrie selloise sur la commune de Ballots. Aujourd'hui, la commune de La Selle-Craonnaise doit participer aux frais de fonctionnement pour ces 2 enfants sellois ; 1 en école maternelle (MS) et 1 en école primaire (CM2) selon le coût de fonctionnement calculé ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** de participer aux frais de fonctionnement de l'école de Ballots pour un montant de 1 342,59 € pour un enfant en école maternelle et 337,49 € pour un enfant en école élémentaire.

b) Elèves sellois scolarisés hors commune - Craon

La commune de Craon sollicite notre commune afin de participer aux frais de fonctionnement scolaire d'un élève sellois en classe ULIS. Le montant demandé correspond au coût moyen de scolarisation d'un élève pour la ville de Craon, soit 928,97 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte de participer aux frais de fonctionnement d'un élève sellois en classe ULIS, scolarisé sur la commune de Craon pour un montant de 928,97 €.

VII. PARTICIPATION FRAIS DE SCOLARITE

Monsieur Le Maire informe que 8 élèves domiciliés hors de La Selle-Craonnaise fréquentent l'école publique communale. C'est dans cette situation que s'applique le principe légal d'une répartition intercommunale des charges supportées par les écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal afin de solliciter une participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de La Selle-Craonnaise aux élèves domiciliés sur les communes de Niafles, Saint-Martin-du-Limet, La Boissière et La Roë selon le coût de scolarisation spécifié ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Mr le Maire à solliciter une participation aux frais de fonctionnement des élèves scolarisés à l'école publique de La Selle-Craonnaise aux communes de Niafles, Saint-Martin-du-Limet, La Boissière et La Roë.

S

VIII. RAPPORT DES COMMISSIONS

(Départ de M. Frémont)

a. Commission Sport et Culture

- i. Conférence de presse des Embuscades le 28/08 à 18h30 à Gastines.
- ii. Présentation des spectacles en chemin de la CCPC le 08/09 à 17h30.
- iii. La commission souhaite remettre du sable sur le terrain de foot en fin de saison 2020-2021. Guillaume et Séverine vont recevoir plusieurs entreprises pour effectuer des devis.

b. Commission Animation et Communication

i. Réunion de la commission le samedi 22 août : compte-rendu.

c. Commission Finances/Vie économique

i. Réunion de la commission prévue en septembre : date à fixer.

d. Autres: Jeunesse

- i. Rdv avec 3 nouveaux jeunes souhaitant s'inscrire, le 26/08 : compte-rendu.
- ii. Argent de poche : opération relancée pour les vacances de la Toussaint. 8/9 jeunes inscrits.

e. Commission Affaires sociales

- i. CCAS.: tous les représentants hors élus sont trouvés: Annick MOREAU, Marie-Louise JUGÉ, Marie-Claude LEPAGE, Martine COUTARD, Martine SORIEUL et Martin GENDRY. Date de réunion fixée le 17/09 à 18h30.
- ii. Portage des repas : les week-ends entre le 26/07 et le 30 août 6 bénéficiaires 10 bénévoles.
- iii. Distribution des masques : le 01/08 par Sylvie, Danièle et Christian le 08/08 par Séverine, Guillaume et Mathieu le 14/08 à la Mairie. A peine la moitié des masques distribués : une nouvelle campagne de communication est en cours.

f. Commission Scolaire et Périscolaire

- i. 62 élèves attendus pour la rentrée + 1 à partir de janvier. 22 élèves en classe de CE2-CM1-CM2, 22 élèves en CP-CE1-CE2 et 18 en TPS-MS-GS.
- ii. Garderie : décision prise de prise de fonction du 2^{ème} agent 30 mn plus tôt le matin soit à 7h45 et fin de journée 30 mn plus tard soit à 18h. 2 groupes séparés dans le même local : 1 groupe de maternels et 1 groupe d'élémentaires.
- iii. Cantine: 2 services comme avant le confinement à 11h45 et 12h30.
- iv. Alsh: demande de transfert au pavillon du cèdre en cours. Travaux insonorisation prévus pour septembre.

g. Commission Espaces verts:

i. Réflexion pour réaménagement de la butte le long de chez Hautbois.

h. Commission Urbanisme/...:

- i. Réunion de la commission le 8 et le 26 août pour route du Ponceau et achat des panneaux. Compte-rendu.
- ii. Panneau « réservé au bus scolaire... » en cours d'achat pour devant école élémentaire.
- iii. Inondations récurrentes en bas de la rue Mgr Grimault : contact a été pris avec la CCPC.

i. Commission Bâtiments

- i. Commission Bâtiments réunie le 25/08 pour école et commerce : compte-rendu.
- ii. Réunion avec le comité de pilotage du projet de nouvelle école le mardi 08/09/2020 à 20h30.
- iii. Ecole: choix des entreprises lors du conseil du 10/09/2020.
- iv. Infiltration Orion: devis en cours avec un couvreur.
- v. Pavillon du Cèdre : travaux prévus en septembre.

IX. DIVERS

- ⇒ Raynald RICOUS est arrivé le 10/08 au poste d'assistant administratif.
- ⇒ Jordan TIREAU arrive le 07/09 prochain au poste d'agent des espaces verts.
- ⇒ Les travaux pour la fibre, entre Renazé et La Selle, ont débuté.
- ⇒ Représentant au syndicat versant de l'Oudon : Adrien JONCHERAY est nommé.
- ⇒ Le repas du CCAS est annulé.
- ⇒ Prochain conseil municipal le jeudi 10 septembre à 20h30.

Fin de séance à 23h30

Joseph JUGÉ	Séverine DERVAL	Sylvie BELLANGER (excusée)
Lionel MOAL	Chantal JOUFFLINEAU	Samuel HOUILLOT
Adrien JONCHERAY	Mathieu FRÉMONT	Danièle GODET
Jacky LEPAGE	Guillaume BELOUARD	Christian BLAISE
Olivier DERSOIR	Cédric RIVRON	Christophe BOIS